



MODULATION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS

Matins, soirs, mercredis et vacances

Familles domiciliées à Soisy-sous-Montmorency

Vous avez inscrit votre (vos) enfant(s) aux prestations périscolaires et extrascolaires pour la prochaine rentrée scolaire. Vous pouvez, selon vos ressources et sous certaines conditions, prétendre à une tarification modulée des accueils de loisirs uniquement si votre barème est inférieur à 601 €.

Merci de fournir au service Actions Scolaire et Périscolaire, votre dernier avis d'imposition (avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023 ou avis de situation déclarative).

CALCUL DE VOTRE BARÈME

Revenu fiscal de référence / nombre de parts / 12 mois : _____ €

DÉCLARATION SÉPARÉE

RESPONSABLE 1

Nom : _____ Prénom : _____

Revenu fiscal de référence : _____ € Nombre de parts : _____

RESPONSABLE 2

Nom : _____ Prénom : _____

Revenu fiscal de référence : _____ € Nombre de parts : _____

DÉCLARATION CONJOINTE

RESPONSABLES 1 ET 2

Revenu fiscal de référence : _____ € Nombre de parts : _____

Nom et prénom enfant(s) : _____

Date : _____ Nom et prénom _____

Signature :

Service Actions scolaire et périscolaire
Hôtel de Ville - BP 50029 - 95232 Soisy-sous-Montmorency cedex

☎ 01 34 05 21 04 / 21 22
✉ scolaire@soisy-sous-montmorency.fr

SOISY-SOUS-MONTMORENCY.FR



Soisy
SOUS-MONTMORENCY